



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°3
7 FEVRIER 2014

- Décisions du 27 janvier 2014 portant délégation de signature	
* autorisations de circuler sur les digues et chemins du halage	P 2
* ordonnateur secondaire	P 4
* ressources humaines	P 11
DT Sud Ouest	
- Décisions du 4 février 2014 portant délégation de signature	
* ordre général	P 17
* marchés	P 20
* ressources humaines	P 26
* ordonnateur secondaire	P 33
DT Rhône Saône	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



Direction
Territoriale
Sud Ouest

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

relative aux autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage



LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
- M. Jean-Marc POUGET, chef du bureau des usagers,

Pour signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application de l'article R4241-68 du Code des Transports.

2, Port Saint-Etienne, Boîte Postale 7204, 31073 Toulouse cedex 7
T. +33 (0)5 61 36 24 24 F. +33 (0)5 61 54 66 50 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : Agent Comptable de VNF ouvert à la Trésorerie Générale du Pas-de-Calais
n° 10 071 62000 0000 1010584 77 IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 10 58477, BIC n° TRPUFRP1

ARTICLE 2 :

•dans le cadre de leur circonscription, à :

1. M. Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine,
2. M. Jean-Denis JABRAUD, chef de la subdivision de Tarn-et-Garonne
3. M. André MARCQ, chef de la subdivision de Haute-Garonne,
4. M. Louis GODARD, chef de la subdivision de Languedoc ouest,
5. M. Christophe BELTRAN, chef de la Subdivision de Languedoc est,

pour signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application de l'article R4241-68 du Code des Transports, pour la circulation des deux-roues non motorisés et des véhicules des entreprises liées à des chantiers pour lesquels VNF est maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France

Toulouse, le 27 janvier 2014

Le Directeur territorial,

Signé
Patrick BUTTE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes d'exploitation de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012, modifiée, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction territoriale du sud-ouest en date du 30 janvier 2013,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 90 000 € H.T,
- les autorisations d'engagements comptables dans la limite des crédits délégués,
- les pièces de liquidation des dépenses,
- les pièces comptables d'ordonnancement des dépenses et des recettes de toute nature,

à :

- Monsieur Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, pour tous les budgets
- Monsieur Alexandre CUER, secrétaire général, pour tous les budgets
- Monsieur Jean-Pierre MATTOSSI, chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'Entretien (AIE), pour le budget I
- Monsieur Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d' Eau (ADVE), pour le budget A
- Madame Evelyne SANCHIS, chargée de la Mission des Politiques Environnementales et Patrimoniales (MPEP), pour le budget I - partie environnement.

Compétences spécifiques aux recettes

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à M. David BAICHERE, chef du Bureau de Gestion et Valorisation du Domaine (ADVE/BGVD), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives à la taxe hydraulique,
- des recettes relatives aux redevances domaniales,
- des recettes relatives aux fonds de concours issus des concessions portuaires et des conventions de superposition de gestion,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations,
- des recettes relatives au mécénat.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc POUGNET, chef du Bureau des Usagers (ADVE/BUS), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes relatives aux péages plaisance professionnels.

Délégation est donnée à M. Loïc CARIO, chef du Bureau du Développement Local (ADVE/BDL), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives aux subventions de fonctionnement et d'investissement,
- des recettes relatives aux produits de remboursement/dédommagement suite à dommages au domaine public fluvial,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations.

Délégation est donnée à M. Christophe PHILIPPON, à l'effet de signer les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe I à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié des agents désignés dans le tableau de l'annexe I, délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe II à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou à un ordre de paiement.

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités comptables correspondants.

Compétences liées à la signature du bordereau des mandats et à la certification du service fait – phases de liquidation et de mandatement

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes I à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Les signataires ne pourront en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes II à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Les signataires ne pourront en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités comptables correspondants.

En ce qui concerne la compétence en matière d'ordonnancement des dépenses, cette délégation vaut uniquement en l'absence des agents indiqués à l'article 5.

Compétences spécifiques à la certification du service fait seulement – phase de liquidation

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée aux agents ci après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables de liquidation des dépenses :

- pour l'UC 23, M. Cédric JAFFARD
- pour l'UC 21, M. Bernard BLANC
- pour l'UC 32, M. Gilles MAILHE
- pour l'UC 31, M. Roger PUIGSARBE

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités comptables correspondants.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe III, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables de liquidation des dépenses.

ARTICLE 9 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe IV, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables de liquidation des dépenses.

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités non comptables correspondants.

Compétences spécifiques à la signature des commandes

ARTICLE 10:

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer tous actes et décisions concernant tout marchés de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur au montant indiqué.

Unité	Fonction	Nom	Montant en € HT
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN	20000
	Chef du pole domaine	Philippe ARNAL	4000
	Chef du pole exploitation	Cédric JAFFARD	20000
	Chef du pole maîtrise d'ouvrage	David ROYER	20000
	Chef du centre de Narbonne	Alexis LACOMBE	4000
	Chef du centre de Béziers	Jean Michel JOYEUX	4000
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL	4000
SLO	Chef de la subdivision SLO	Louis GODARD	20000
	Adjoint domaine	Didier HUMBERT	8000
	Adjoint exploitation	Christian MORETTO	8000
	Contrôleur	Bernard BLANC	4000
	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT	4000
	Chef du centre de Castelnaudary	Alain CHARD	4000
SHG	Chef de la subdivision SHG	André MARCQ	20000
	Adjoint	Jean-Paul AUDOUARD	5000
	Chef du pole maîtrise d'ouvrage	Didier CAJARC	5000
	Chef du centre de Negra	Jean Louis MARTY	3000
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI	3000
	Chef d'équipe Negra	André CAHUZAC	2000
	Chef d'équipe Toulouse	Michel BETEILLE	2000
	Chef d'équipe Toulouse	Dominique GUEFFIER	2000
STG	Chef de la subdivision STG	Jean-Denis JABRAUD	20000
	Adjoint	Christophe RIGAL	5000
	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE	5000
	Chef du centre de Moissac	Philippe BOUE	5000
	Chef du pole domaine	Denis LECLERC	5000
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE	20000
	Adjoint programmation travaux neufs	Alain ASTRUC	15000

	Adjoint exploitation	Philippe SGORLON	15000
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE	4000
	Chargé de mission Ouvrages d'art	Alain LAVAUUR	1500
	Chef d'équipe Cadillac	Jean-Paul BOTTARLINI	4000
	Chef d'équipe Cadillac	Philippe PRATS	4000
	Chef d'équipe Libourne	Christian COUTERET	4000
SG	Chef du pole logistique	Christophe PHILIPPON	20000
	Chargée de mission immobilier	Maryline COMBES	20000
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Véronique VIALA (p.i.)	20000
	Gestionnaire logistique / informatique	Laurent MALINGREY	2000
CAD	Responsable de la communication	Jacques NOISETTE	10000
	Assistante de communication	Véronique BENAZECH	4000
MPEP	Conductrice d'opérations plantations	Marielle TOUPILLIER	20000
	Chargée de mission environnement	Emilie COLLET	20000
ADVE	Chef du bureau du développement local	Loïc CARIO	10000
	Chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine	David BAICHERE	10000
AIE	Chef du bureau d'études	Didier SANTUNE	20000
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL	20000
	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	20000
	Adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	20000
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas ZMYJ	4000
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alain CASSAN	4000
	Agent de maintenance spécialisée	Henri DELON	2000
	Agent de maintenance spécialisée	Yannick COMBES	2000
	Chef de l'unité dragages entretien et services	M. Jean-Luc DESEIGNE	20 000
	Responsable des dragages, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services	M. Badr RIDA	20 000
	Responsable du magasin	Michel CABANEL	4 000

ARTICLE 11 :

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure

ARTICLE 12 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 27 janvier 2014

Le Directeur territorial,

Signé

Patrick BUTTE

ANNEXE I

Liste des chefs d'unités comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE	
		OS 81	OS 85
Christophe PHILIPPON	chef du pôle logistique (SG/PL)	UC 01, UC 11, UC 12, UC 33	UC M850 (plantations) et M851 (mécénat)
Christophe BELTRAN	chef de la subdivision de Languedoc-Est (SLE)	UC 23	
Louis GODARD	chef de la subdivision de Languedoc-Ouest (SLO)	UC 21	
Jean-Denis JABRAUD	chef de la subdivision du Tarn-et-Garonne (STG)	UC 32	
Jacques RENTIERE	chef de la subdivision d'Aquitaine (SAQ)	UC 31	

ANNEXE II

Liste des suppléants des chefs d'unités comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE	
		OS 81	OS 85
Maryline COMBES	chargée de mission immobilier	UC 01, UC 11, UC 12, UC 33	
Marielle TOUPILLIER	conductrice d'opérations plantations		UC M850 (plantations)
David ROYER	chef du pôle maîtrise d'ouvrage SLE	UC 23	
Christian MORETTO	adjoint au chef de la subdivision SLO	UC 21	
Christophe RIGAL	adjoint au chef de la subdivision STG	UC 32	
Alain ASTRUC	adjoint au chef de la subdivision SAQ	UC 31	

ANNEXE III

Liste des chefs d'unités non comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE	
		OS81	OS85
Jean ORLOF	chef du bureau de la maintenance spécialisée des équipements (AIE/MSE)	UC 12	
Jean-Luc DESEIGNE	chef du bureau des dragages entretien et services (AIE/DES)	UC 11	
André MARCQ	chef de la subdivision de la Haute-Garonne (SHG)	UC 33	
Véronique VIALA (p.i.)	chef du bureau des ressources humaines et de la formation (SG/BRHF)	UC 01 dans le périmètre du budget G	
Jacques NOISETTE	chef du bureau de la communication, archives, documentation (CAD)	UC 01 dans le périmètre du budget communication (domaine C11)	
Didier SANTUNE	chef du bureau d'études techniques (AIE/BET)	UC 01 dans le périmètre du budget I	
Denis VIDAL	chef du bureau des politiques techniques et de l'eau (AIE/PTE)	UC 01 dans le périmètre du budget I	
Loïc CARIO	chef du bureau du développement local (ADVE/BDL)	UC 01 dans le périmètre du budget A	
David BAICHERE	chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine (ADVE/GVD)	UC 01 dans le périmètre du budget A	

ANNEXE IV

Liste des suppléants des chefs d'unités non comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE	
		OS81	OS85
Carl BEZIAT	adjoint au chef du bureau de maintenance spécialisée des équipements (AIE/MSE)	UC 12	
Badr RIDA	adjoint au chef du bureau des dragages entretien et services	UC 11	
Jean-Paul AUDOUARD	adjoint au chef de la subdivision SHG	UC 33	

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

DE C I D E :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, et à Alexandre CUER, secrétaire général, à l'effet :

- d'établir les fiches de poste et de procéder à la tenue des entretiens professionnels pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national.

Délégation est donnée à Alexandre CUER, secrétaire général, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux agents cités dans les tableaux des annexes I, II, III, IV, V, VI et VII à l'effet :

- d'établir les fiches de postes
- de procéder à la tenue des entretiens professionnels
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux agents cités dans les tableaux des annexes I, II, III, IV, V, VI à l'effet :

- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs d'arrondissement ou de mission cités dans le tableau de l'annexe I à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service. Pour ce qui concerne les missions hors du territoire de la direction territoriale sud ouest, la délégation est valable sous réserve de l'accord de principe préalable du secrétaire général
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables.

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou de mission ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs de subdivision et suppléants cités dans le tableau de l'annexe II à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables.

En astreinte, les chefs de subdivision et suppléants ont autorité soit sur la zone du canal de Garonne, soit sur celle du canal du Midi.

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, aux chefs de maintenance et suppléants cités dans le tableau de l'annexe III à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, aux chefs de centre ou de pole d'exploitation cités dans le tableau de l'annexe IV à l'effet :

- d'autoriser les dérogations aux garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables.

En astreinte, les chefs de centre ou de pole d'exploitation ont autorité sur le périmètre de leur subdivision.

ARTICLE 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 27 janvier 2014

Le Directeur territorial,

signé

Patrick BUTTE

ANNEXE I

chefs d'arrondissements ou de mission

Unité	Fonction	Nom
MPEP	Chef de la mission des politiques environnementales et patrimoniales	Evelyne SANCHIS
ADVE	Chef de l'arrondissement développement de la voie d' eau	Roland BONNET
AIE	Chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation	Jean-Pierre MATTOSSI

ANNEXE II

chefs de subdivision et suppléants

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SLE	Cédric JAFFARD
SLO	Chef de la subdivision SLO	Louis GODARD
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SLO	Christian MORETTO
SHG	Chef de la subdivision SHG	André MARCQ
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SHG	Jean-Paul AUDOUARD
STG	Chef de la subdivision STG	Jean-Denis JABRAUD
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision STG	Christophe RIGAL
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE
	En cas d'empêchement du chef de la subdivision SAQ	Alain ASTRUC

ANNEXE III

chefs de la maintenance et suppléants

Unité	Fonction	Nom	
AIE	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	
	En cas d'empêchement du chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	
	Chef de l'unité dragages entretien et services	M. Jean-Luc DESEIGNE	
	En cas d'empêchement du chef de l'unité dragages entretien et services	M. Badr RIDA	

ANNEXE IV

chefs de centre ou de pole d'exploitation

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chef du centre de Béziers	Jean Michel JOYEUX
	Chef du centre de Narbonne	Alexis LACOMBE
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL
SLO	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT
	Chef du centre de Castelnaudary	Alain CHARD
	Chef du centre de la montagne noire	Alain CHARD (p.i.)
SHG	Chef du centre de Negra	Jean Louis MARTY
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI
STG	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE
	Chef du centre de Moissac	Philippe BOUE
SAQ	Chef du centre Aquitaine Ouest	Philippe SGORLON
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE

ANNEXE V

Chefs d'unités fonctionnelles du siège

Unité	Fonction	Nom
SG	Chef du pôle logistique	Christophe PHILIPPON
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Véronique VIALA (p.i.)
	Conseiller sécurité prévention	Alexandre CUER (p.i.)
CAD	Responsable de la communication	Jacques NOISETTE
ADVE	Chef du bureau des affaires juridiques	Véronique VIALA
	Chef du bureau du développement local	Loïc CARIO
	Chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine	David BAICHERE
	Chef du bureau des usagers	Jean-Marc POUUNET
AIE	Chef du bureau d'études	Didier SANTUNE
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL

ANNEXE VI

chefs d'unité opérationnelle de maintenance

Unité	Fonction	Nom
AIE	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas ZMYJ
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alain CASSAN

ANNEXE VII

cadres de centres d'exploitation

Unité	Fonction	Nom
SLE	Chefs d'équipe du centre de Narbonne	Gilles CHAPPUIS Yves LORENZATO à compter du 1 ^{er} avril 2014
	Chefs d'équipe du centre de Béziers	Vincent VILLANUEVA Jean Marie BRIARD
	Chefs d'équipe du centre de Puichéric	Christian DEISZ Antoine GARCIA
SLO	Chefs d'équipe du centre de Carcassonne	Dominique OLIVIER Jacques RICARD Pierre-Yves MURAT
	Chefs d'équipe du centre de Castelnaudary	Marcel BENET Serge IZQUIERDO Jean-Jacques CANTIER Jean-Pierre ALBAREDE Didier BARTHAS Beladj AMRANI
SHG	Chef d'équipe du centre de Négra	André CAHUZAC
	Chefs d'équipe du centre de Toulouse	Michel BETEILLE Dominique GUEFFIER
STG	Chef d'équipe du centre de Montech	Patrick DOMINGON
	Chef d'équipe du centre de Moissac	Maurice TADIELLO
SAQ	Chef d'équipe du centre de Aquitaine Ouest	Yves LORENZATO jusqu'au 31 mars 2014
	Chef d'équipe du centre de Aquitaine Est	Gérald RICARD
	Chef d'équipe Cadillac	Jean-Paul BOTTARLINI



D E C I S I O N – DTRS n° 2014-02-1 portant délégation de signature

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 26 juillet 2013 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans les délégations de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012 et du 26 juillet 2013, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,
et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions.

Article 2

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans les délégations de pouvoir du directeur général en date du 31 décembre 2012 et du 26 juillet 2013, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, délégation de signature est donnée à :

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

Article 3

Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), délégation de signature est donnée à :

Mme Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques – direction du développement

Article 4

a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année, inférieur à 4 000 €,

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

délégation de signature est donnée :

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 4 février 2014

**La Directrice territoriale
de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 4000 €

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage

Nom	Fonction
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole



DECISION -DTRS n° 2014-02-2 portant délégation de signature en matière de marchés publics

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, à M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unité, chefs de subdivision désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableau annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 4 février 2014

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature
pour l'article 3
(marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT)

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau Maitrise d'ouvrage (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Éric POIRSON	Chef du bureau des Ressources humaines et de la formation (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs et du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

**Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 3 (marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre< 20 000 €
HT) en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion SG -BMGPI

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Direction –communication	
Nathalie BALLAND	Chef du bureau Communication
Secrétariat général / Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Conseiller Sécurité Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Technicien en charge de l'exploitation
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Domaine fluvial et travaux
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du centre d'exploitation de Palavas
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable du pôle plongée

Subdivision de Lyon	
Maxime PIEROT	Responsable Rhône aval
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Subdivision de Macon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Noël CORGET	Responsable environnement
Olivier DUBAND	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Subdivision de Port-sur-Saône	
Jean-Jacques MILLERAND	Responsable Exploitation-maintenance Petite Saône
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Vincent MOSSARD	Responsable Domaine et maisons éclusières
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUEROE	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard



D E C I S I O N DTRS n° 2014-02-3
**portant délégation de signature
en matière de ressources humaines**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies Navigables de France portant modification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er Délégation de signature est donnée à :

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M Eric POIRSON, chef du bureau ressources humaines et formation,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, modifiée par décision du 22 mars 2013, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
 - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
 - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,
M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,
Mme Nathalie BALLAND, responsable du bureau communication,

et à MM les chefs de subdivision, et en cas d'absence à leurs adjoints, désignés dans l'annexe I,

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,

- pour les évènements de famille suivants :
mariage/ PACS de l'agent,
naissance ou adoption d'un enfant,
mariage d'un enfant,
décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
- pour les parents d'élèves,
- pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
- pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe 2 pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 4 février 2014

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Annexe I -

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Macon
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gra
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs Chef du bureau d'études de Besançon
Pascal SEURROT	Chef de la subdivision de Port sur Saône

Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau des ressources humaines et formation

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SIEGE

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Jacques GROS	Chef du bureau Sécurité navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Chef du bureau information géographique (DGD)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Philippe HARAT	Chef du bureau Commande publique (SG)
Chantal GUARRACINO	Chef du bureau Comptabilité (SG)
Naïla KAHLA	Chef du bureau Affaires juridiques (DVE)
Frédérique VILLIERS	Chef du bureau Études générales et tourisme (DVE)
Rachid BIOUD	Chef du bureau Économie, transport et prospective (DVE)
Benjamin FAUVEAU	Chef de la mission territoriale de développement PACA/LR
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SUBDIVISIONS

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
GAUDILLIERE Jean-Louis	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
ZAPPELLA Francis	Chef d'équipe entretien Saint-Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Chef d'équipe responsable maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
SCHNEIDER Philippe	Responsable du centre exploitation Palavas
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
Subdivision de Lyon	
PIEROT Maxime	Responsable secteur Rhône aval et centre d'exploitation Fillon
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
MAL Christian	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation Besançon
BROLIN Michel	Chef d'équipe adjoint exploitation Besançon
DRILLIEN Élisabeth	Responsable pôle administratif
MOSSARD Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation Montbéliard
STEHLIN Bruno	Chef d'équipe adjoint exploitation Montbéliard
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux Montbéliard
MONCH Gérard	Chef d'équipe responsable CE Baume-les-Dames
MARBACH Claude	Adjoint travaux Baume-les-Dames



D E C I S I O N – DTRS n° 2014-02-4
portant délégation de signature
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, M Sylvain ROBICHON adjoint,

M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint

M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable

pour signer :

- les propositions d'engagement comptable des dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I-1, pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en l'absence des chefs d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal GUARRACINO, chef du bureau Comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M Roland MAGNIN, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - les engagements comptables de dépenses,
 - les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
 - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 4 février 2014

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unité comptable ayant délégation de signature
en matière de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Nom	Fonction	Unité comptable
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon	Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon,	Mâcon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau maîtrise d'ouvrage	Ingénierie
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Roland MAGNIN	Chef de l'unité comptable du bureau comptabilité	SG-BC
Éric POIRSON	Chef du bureau Ressources humaines et formation	SG – BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence des chefs d'unité comptable

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion - SG-BMGPI